

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
13

Séance ordinaire du 15 février 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le quinze février de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Bérengère MICODI et Alexandre DURRWELL

Excusés (13) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Adriano MARCUZ (procuration à M. KIMMICH)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT
Mme Véronique FLESCHE (à partir du point n°19)
M. Sébastien BURGUY (à partir du point n°8)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 19 de l'ordre du jour

Modification à l'état des emplois

Pour tenir compte des besoins des services, des mouvements de personnel et de l'évolution des missions ou des fonctions confiées aux agents, il est nécessaire de créer les emplois permanents correspondants et de modifier l'état des emplois comme suit :

Au 01/03/2024

Grade	Variation de poste	Durée hebdomadaire	Poste
Directeur Général Adjoint à temps complet	+ 1	35 h 00	Directeur des Travaux, de l'Urbanisme et de l'Environnement
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	+ 1	35 h 00	Gestionnaire des affaires de personnel
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	- 1	35 h 00	Gestionnaire des affaires de personnel
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	+ 1	35 h 00	Chargé(e) du Secrétariat Général
Agent de maîtrise principal à temps non complet	+ 1	26 h 05	ATSEM
Agent de maîtrise à temps non complet	- 1	26 h 05	ATSEM
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	+ 1	35 h 00	Gardien de salles de sports
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet	+ 1	20 h 00	Agent d'entretien
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	+ 1 / - 1	35 h 00	Gardien de salles de sports
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet	- 1 / + 3	20 h 00	Agent d'entretien
Adjoint technique à temps complet	- 1	35 h 00	Gardien de salles de sports

Ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse, ils pourront être occupés par des agents contractuels, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Ces contrats sont d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. A l'issue de cette durée, tout contrat reconduit ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération liée à ces emplois est déterminée par référence à la grille indiciaire du grade afférent, complétée par les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet sont pourvus.

De plus, un poste d'agent de maîtrise à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28 h 00) et un poste d'adjoint technique à temps non complet (20 h 00) deviennent vacants.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver les créations et suppressions de postes comme exposé ci-dessus ainsi que l'état des emplois modifié joint en annexe ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son adjointe déléguée à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- d'inscrire au budget 2024 et suivants les crédits correspondants.

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 20 février 2024

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Patrice NYREK

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **21 FEV. 2024**

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS TEMPS COMPLET	EFFECTIFS POURVUS TEMPS NON COMPLET	CFA, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE, VACANCE DE POSTE ou RETRAITE (local)
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)		59	45	1	13
Directeur Général des Services	A	1	1		
Directeur Général Adjoint des Services	A	2	2		
Collaborateur de Cabinet		1	1		
Attaché Hors Classe	A	1	1		
Attaché principal	A	3	2		1
Attaché	A	8	7		1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	3		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3	2		1
Rédacteur	B	6	4		2
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	13	10		3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	8	7		1
Adjoint administratif	C	9	5		4
Adjoint administratif TNC 28 h 00	C	1		1	
SECTEUR TECHNIQUE (2)		129	61	45	23
Ingénieur principal	A	1	1		
Ingénieur	A	1	1		
Technicien principal de 1ère classe	B	2	2		
Technicien principal de 2ème classe	B	1			1
Technicien	B	2	1		1
Agent de maîtrise principal	C	22	21		1
Agent de maîtrise principal TNC 25 h 00	C	1		1	
Agent de maîtrise principal TNC 26 h 05 (Métier ATSEM)	C	1		1	
Agent de maîtrise	C	9	5		4
Agent de maîtrise TNC 24 h 30	C	1			1
Agent de maîtrise TNC 26 h 05 (Métier ATSEM)	C	6		6	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4	4		
Adjoint technique principal de 1ère classe TNC 14 h 00	C	1		1	
Adjoint technique principal de 1ère classe TNC 20 h 00	C	1		1	
Adjoint technique principal de 1ère classe TNC 28 h 00	C	1		0	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	14	9		5
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 20 h 00	C	9		6	3
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 23 h 00	C	3		3	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 26 h 00	C	1		1	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 26 h 05 (Métier ATSEM)	C	3		3	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 30 h 00	C	1		0	1
Adjoint technique	C	19	17		2
Adjoint technique TNC 18 h 30	C	1		1	
Adjoint technique TNC 20 h 00	C	8		7	1
Adjoint technique TNC 23 h 00	C	2		2	
Adjoint technique TNC 25 h 00	C	2		2	
Adjoint technique TNC 26 h 05 (Métier ATSEM)	C	11		9	2
Adjoint technique TNC 28 h 00	C	1		1	
SECTEUR SOCIAL (3)		9	0	4	5
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe TNC 26 h 05	C	4			4
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe TNC 26 h 05	C	5		4	1
SECTEUR MEDICO-SOCIAL (4)		0	0	0	0
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE (5)		0	0	0	0
SECTEUR SPORTIF (6)		0	0	0	0
SECTEUR CULTUREL (7)		7	3	3	1
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	1		
Assistant de conservation du patrimoine	B	3	2		1
Adjoint du patrimoine TNC 30 h 00	C	1		1	
Adjoint du patrimoine TNC 20 h 00	C	2		2	
SECTEUR ANIMATION (8)		4	3	0	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	2		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	0	0		
Adjoint d'animation	C	2	1		1
POLICE MUNICIPALE (9)		11	8	0	3
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	B	1			1
Chef de service de Police Municipale	B	1	1		
Brigadier-chef Principal de Police Municipale	C	7	5		2
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	2	2		
EMPLOIS DIVERS (10)		17	8	0	9
Contrat "Parcours Emploi Compétences"		16	7		9
Apprenti		1	1		
TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9 + 10)		236	128	53	55